



Toulouse, le 16 juillet 2015

Communiqué

Les organisations syndicales et les collectivités locales de Toulouse du département de la Haute Garonne et de la région midi Pyrénées se sont réunies ce jour. A l'issue d'un processus de négociation, elles ont affirmé le principe de l'utilité sociale des organisations syndicales et de leur rôle démocratique ; en conséquence le dispositif qui établit le logement gratuit des organisations syndicales dans les conditions actuelles est maintenu.

Les signataires demandent qu'un dispositif législatif s'appuyant sur le rapport de l'IGASS et offrant les mêmes sources de financement que celles accordées aux chambres patronales renforce et pérennise le financement du logement gratuit des organisations syndicales partout en France.

Nous nous félicitons que l'intérêt des salariés, des Toulousains et Haut Garonnais ait primé sur toute autre considération. Nous veillerons à ce que le processus de travail commun continue de préserver l'intérêt public.